



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Aux Membres de la Commission des  
Affaires étrangères et européennes, de la  
Défense, de la Coopération et de  
l'Immigration

Luxembourg, le 26 novembre 2014

Madame la Députée,  
Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en la séance publique de ce jour, la Chambre des Députés a décidé de renvoyer devant votre commission la motion N°1 de Monsieur Serge Urbany relative à la reconnaissance par le gouvernement luxembourgeois de l'Etat de Palestine.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des suites que votre commission y aura réservées.

Veillez agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments très distingués.

Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés

Transmis en copie pour information aux honorables Membres de la Conférence des Présidents  
Luxembourg, le 26 novembre 2014  
Le Secrétaire général de la Chambre des Députés,

Sensibilité politique

Luxembourg, le 24 novembre 2014


## Motion concernant la reconnaissance par le gouvernement luxembourgeois de l'Etat de Palestine

La Chambre des Députés,

- Affirmant sa volonté de concourir à l'effort international de paix au Proche-Orient ;
- Constatant la volonté des peuples israélien et palestinien à vivre en paix et en sécurité ;
- Constatant l'échec des tentatives de relance du processus de paix engagées depuis 1991 entre Israéliens et Palestiniens par la communauté internationale ;
- Constatant les menaces pesant sur la solution des deux Etats, et notamment la poursuite illégale de la colonisation dans les territoires palestiniens qui mine la viabilité d'un futur Etat palestinien souverain, malgré les capacités institutionnelles dont s'est dotée l'Autorité palestinienne et la reconnaissance que lui a accordée l'Assemblée générale des Nations-Unies ;
- Constatant la montée des tensions à Jérusalem et en Cisjordanie qui menace d'engendrer un nouveau cycle de violence néfaste pour l'ensemble des populations de la région ;
- Soulignant que le statu quo est intenable et dangereux car il nourrit les frustrations et la défiance croissante entre les deux parties ;
- Soulignant l'impératif d'une reprise rapide des négociations entre les parties selon des paramètres clairs et un calendrier déterminé, et l'urgente nécessité d'aboutir à un règlement définitif du conflit permettant l'établissement d'un Etat démocratique et souverain de Palestine, vivant en paix et en sécurité avec Israël, sur la base des lignes de 1967, avec Jérusalem pour capitale de ces deux Etats ;
- Soulignant que la solution des deux Etats, promue avec constance le Luxembourg et l'Union européenne, suppose la reconnaissance de l'Etat de Palestine ;

Invite le Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg à faire de la reconnaissance de l'Etat de Palestine un instrument pour obtenir un règlement définitif du conflit.

Serge Urbany



Justin Turpel

